



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE L'AIN 2022 - 2025

UN ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ POUR TOUTES LES FAMILLES AINDINOISES





Présidé par la Préfète de l'Ain, le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), constitue l'instance partenariale unique de pilotage des politiques départementales en matière de services aux familles : il couvre ainsi les champs d'intervention de la petite enfance (0 à 3 ans), de l'enfance et la jeunesse (3 à 17 ans) et du soutien à la parentalité.

Cette instance a été instaurée fin 2021 par décret dans le cadre de la loi relative à l'accélération et la simplification de l'action publique. Elle a pour mission principale **d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales dans le cadre d'un schéma pluriannuel.**

Dans l'Ain, son installation a eu lieu le 9 septembre 2022 et a permis la signature d'un premier schéma d'orientations prioritaires des services aux familles 2022-2025.

Ainsi, le SDSF s'articule autour de **3 grandes orientations principales** :

- **le maintien et développement des services,**
- **la garantie de la qualité de l'offre des services aux familles,**
- **l'accès aux services des publics spécifiques.**

La déclinaison de ces trois orientations s'inscrit dans un cadre qui se veut évolutif pour prendre en compte au plus près les besoins des familles et les attentes des professionnels du secteur.

Ainsi, en 2023, les représentants institutionnels financeurs et accompagnateurs de ces services : l'Etat, le Conseil départemental, l'Education nationale, la MSA et la Caf ont complété et actualisé le plan d'actions, grâce à la réalisation d'un diagnostic des territoires de l'Ain.

Le département de l'Ain se dote ainsi d'un plan d'actions répondant au plus près des réalités et des préoccupations vécues aussi bien par les enfants et leurs parents que par les professionnels de la petite enfance, de l'animation et plus largement des métiers socio-éducatifs. C'est dans cet esprit qu'est signé ce schéma départemental des services aux familles de l'Ain.



16 octobre 2023

**signature du Schéma
Départemental des Services
aux Familles (SDSF)**



FOCUS SUR LES MEMBRES DU CDSF	P.4
QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES	P.5
DES SERVICES AUX FAMILLES DANS L'AIN NOMBREUX ET PARFOIS MÉCONNUS	P.6
LES SERVICES AUX FAMILLES CONFRONTÉS À DE NOMBREUX DÉFIS	P.8
UN PARTENARIAT RENFORCÉ QUI APPORTE DE NOUVELLES RÉPONSES	P.10



Le CDSF comprend, en plus de la présidence de la Préfète et de trois vice-présidents, des représentants de l'ensemble des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans le département : sa composition doit garantir la participation des acteurs qui font sur le territoire la vitalité des services aux familles et dont le travail collaboratif est la clef de la réussite collective.

- Les vice-présidences :
 - Le Conseil départemental, au regard des compétences et actions en matière de protection maternelle et infantile, de soutien à la parentalité, d'agrément, d'autorisation et contrôle des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement des professionnels, d'aide sociale et de protection de l'enfance ;
 - Un représentant des communes et intercommunalités, au vu de leur rôle tant pour le financement et la gestion de services que pour l'émergence de projets et le développement d'une offre la plus adaptée possible aux besoins des habitants de leurs territoires dont les élus ont la plus fine connaissance ;
 - Le président du CA de la Caf pour le financement du développement des services aux familles et l'expertise dans l'animation de l'action territoriale en matière de services aux familles, aux côtés de la MSA.
- Le secrétaire général : confié à la direction de la Caf, il assure le pilotage opérationnel des travaux du CDSF et de ses instances. Il a en charge l'organisation du comité ainsi que l'élaboration et le suivi du SDSF.
- Le CDSF rassemble près de 40 représentants des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité, gestionnaires et professionnels, et reflète la pluralité de ces secteurs. La composition permet également une participation des premiers bénéficiaires, les parents et leurs enfants. Les collectivités locales sont appelées à siéger pour leur connaissance des besoins du territoire mais aussi pour leurs compétences respectives.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES



Augmentation constante
de la population de l'Ain
depuis 1982

12 % entre
2008 et 2019

+ 1 %
de naissances entre
2017 et 2021

+ 54 000
habitants dans
l'Ain d'ici 2040

Répartition de la population selon l'âge (2019)

0-14 ans

20 %

15-29 ans

16 %

30-44 ans

20 %

45-59 ans

21 %

60-74 ans

15 %

75 ans ou +

8 %

Forte présence
de ménages avec
famille (67%)
en 2019

28.6 %
des assistants
maternels ont
+ de 55 ans
en 2022

Hausse des familles
monoparentales

+ 21 %
entre 2013 et 2019

DES SERVICES AUX FAMILLES DANS L'AIN NOMBREUX ET PARFOIS MÉCONNUS



En juin 2022, c'est un peu plus de 129 000 jeunes de 0 à 20 ans qui grandissent avec leurs familles dans l'Ain et qui peuvent compter sur une volonté forte de l'ensemble des membres du comité départemental de les voir s'épanouir pleinement, dans un environnement respectueux de leurs besoins en déployant des services aux familles.

Des services pour la petite enfance

Parce qu'il est indispensable de concilier vie professionnelle et vie familiale en respectant l'épanouissement de l'enfant, **pour les 0/3 ans**, l'Ain dispose d'une offre importante en matière de **modes d'accueil**. **Au dernier état recensé à 2020, le département bénéficie d'un taux de couverture¹ des moins de 3 ans en matière d'offre d'accueil de 63.4% contre 61% au niveau régional et 58.8% au niveau national.**

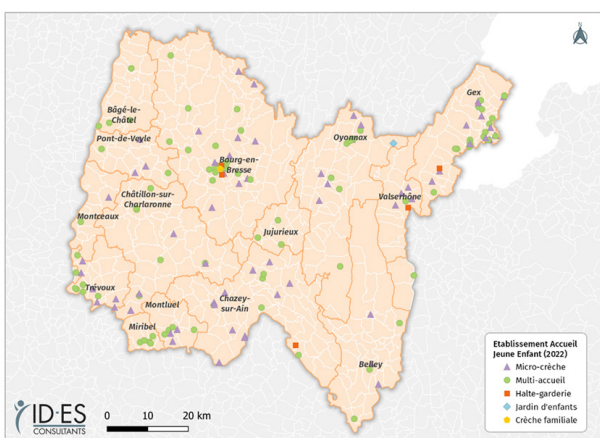
On distingue l'accueil dit « individuel », c'est-à-dire les 3 153 assistants maternels en activité, exerçant soit à leur domicile soit dans un local extérieur en regroupement de 1 à 4 assistants maternels au sein des 23 Maisons d'assistants maternels (Mam). C'est le principal mode d'accueil des enfants, après le recours à la famille, avec **plus de 14 000 places**.

Il existe également des solutions multiples d'**accueils collectifs**, c'est-à-dire les **153 équipements d'accueil du jeune enfant** : il s'agit soit de micro-crèches de 12 places au maximum soit de crèches pouvant accueillir dans l'Ain jusqu'à 66 enfants pour la plus grande.

On compte une centaine de crèches et micro-crèches gérées par les collectivités ou des associations à but non lucratif et bénéficiant de prestations de service versées par la Caf et plus de 50 micro-crèches donnant droit au versement du Complément mode de garde (CMG) et relevant de gestionnaires privées².

Au-delà, **les services aux familles soutiennent également les parents de jeunes enfants avec à fin 2022 :**

- 49 Relais petite enfance (RPE) qui informent, orientent et accompagnent tant les parents dans la recherche de solutions et leur rôle d'employeurs que les assistants maternels dans leurs pratiques au quotidien,
- 9 Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) qui permettent aux parents avec leurs enfants de 0 à 6 ans de se retrouver, d'échanger entre pairs mais également d'obtenir le soutien et l'écoute d'accueillants formés,
- 1 service de référencement en ligne des accueils existants avec le site national de la branche Famille « monenfant.fr ».



Source : IGN, Admin Express 2022, CD01 - DGAS - Domaine Accueil du Jeune Enfant Ain, POI social, enfant, EAIE

1- Le taux de couverture correspond au ratio du nombre de places d'accueil disponibles par rapport au nombre d'enfants entre 0 et 3 ans.

2- Une dizaine d'établissements sont totalement privés : ils ne perçoivent pas de subvention des institutions et les parents ne bénéficient pas du complément mode de garde.



Des services pour les enfants et les jeunes

Au-delà des 3 ans de l'enfant et sa scolarisation, l'enjeu demeure de permettre aux parents de mieux concilier vie de famille et activité professionnelle en accueillant leurs enfants sur les temps dits périscolaires pendant la semaine (matin, midi et soir) et extrascolaire durant les vacances. Aussi, **pour les 3/17 ans**, l'offre d'accueil de loisirs est également largement déployée avec plus de **190 équipements, plus communément appelés centre de loisirs**, gérés principalement par des collectivités ou des associations. Ils disposent de moyens financiers soutenus dans le cadre de la contractualisation des PEDT (plan éducatif de territoires).

Il existe également un accompagnement original à la scolarité des enfants qui est proposé : en 2022, **87 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** ont accueilli 854 enfants et leurs parents au sein de centres sociaux, de centres de loisirs ou d'associations.

Il est à noter que de plus en plus de structures proposent également des accueils dédiés aux adolescents et construisent des projets permettant de les accompagner vers plus d'autonomie et de confiance en eux :

- **21 accueils adolescents pour les 12-17 ans,**
- **23 prestations de services jeunesse ayant pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés pour aller à leur rencontre,**
- **et 24 Promeneurs du Net pour accompagner les jeunes dans leurs pratiques et renforcer la prévention des risques liés aux usages numériques.**

Pour se lancer dans leur vie d'adultes, selon leur projet d'avenir et la situation qu'ils

traversent, les plus âgés pourront :

- trouver des informations dans les **6 Centres d'informations et d'orientation (CIO)**,
- être accompagnés dans leurs projets professionnels grâce aux **3 Missions locales**,
- ou encore se rendre dans des lieux spécialisés comme **la Maison des adolescents ou le Point accueil écoute jeunes (PAEJ) et le Foyer des jeunes travailleurs (FJT)**.

Des services pour accompagner les parents

Parce qu'être parent n'est pas toujours facile face aux questions éducatives mais aussi aux aléas de la vie :

- **101 actions du Réseau d'écoute d'appui et accompagnement des parents** ont été proposées en 2022 à 5 347 parents et 2 468 enfants accompagnés,
- **2 services de médiation familiale** portés par l'ADSEA et le CIDFF soutiennent l'intérêt des enfants dans le cadre des séparations parentales,
- **1 espace de rencontre avec 3 antennes** permet de maintenir les liens des enfants avec leurs deux parents lorsque ceux-ci sont fragilisés,
- **2 offres de service d'aide au répit parental** (Bulle d'air et Passerelles) pour permettre aux parents d'enfants en situation de handicap de souffler un peu,
- **1 offre de service d'aide à domicile aux familles** portée conjointement par ADOM 01 et l'ADMR qui a soutenu 710 familles confrontées à une difficulté passagère (maladie, maternité, séparation, deuil, recomposition familiale...) en 2022,
- **2 pôles ressources Handicap petite enfance (Pomme de reinette) et enfance (Loisirs pour tous)** pour accompagner les familles dans un accès de leurs enfants aux structures d'accueil du jeune enfant et de l'enfance/junesse.

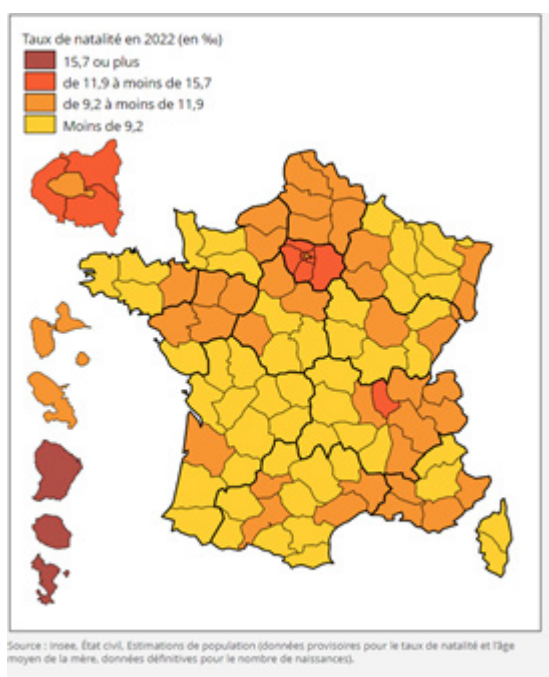
LES SERVICES AUX FAMILLES DE L'AIN SONT CONFRONTÉS À DE NOMBREUX DÉFIS



Une dynamique démographique qui nécessite de maintenir et développer des services

Le département de l'Ain connaît toujours une belle dynamique démographique avec une augmentation constante de sa population depuis 1982. Plus précisément, le taux d'évolution entre 2008 et 2019 est de 12%. Et à l'échelle intercommunale, on observe que la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a connu le plus grand taux d'évolution avec une augmentation de 38% du nombre d'habitants sur la même période.

Le département affiche aussi un taux de natalité de 11% avec un nombre de naissances qui a légèrement augmenté entre 2017 et 2021 : +1%.



Globalement, dans l'Ain, la part des jeunes de moins de 20 ans est de 26%. Elle est plus importante que celle de la France ou encore de la région Auvergne-Rhône-Alpes (24%).

Par ailleurs, les projections établissent une hausse de la population à horizon 2040, avec plus de 54 000 habitants supplémentaires.

Ainsi, s'il existe une bonne couverture du département par une offre de service aux familles diversifiée, elle reste cependant à conforter car celle-ci se fragilise face aux besoins croissants.

Si le département est globalement couvert par les services aux familles, cette couverture n'est pas égale sur tous les territoires : il s'agira de poursuivre le développement de solutions nouvelles et de dispositifs d'accompagnement sur les bassins de vie les plus en tension, qu'il s'agisse de la zone frontalière suisse ou de territoires plus ruraux, particulièrement soutenus par le projet « grandir en milieu rural » de la MSA.

Un premier défi des services aux familles sera de maintenir et développer une réponse à des besoins en constante évolution.

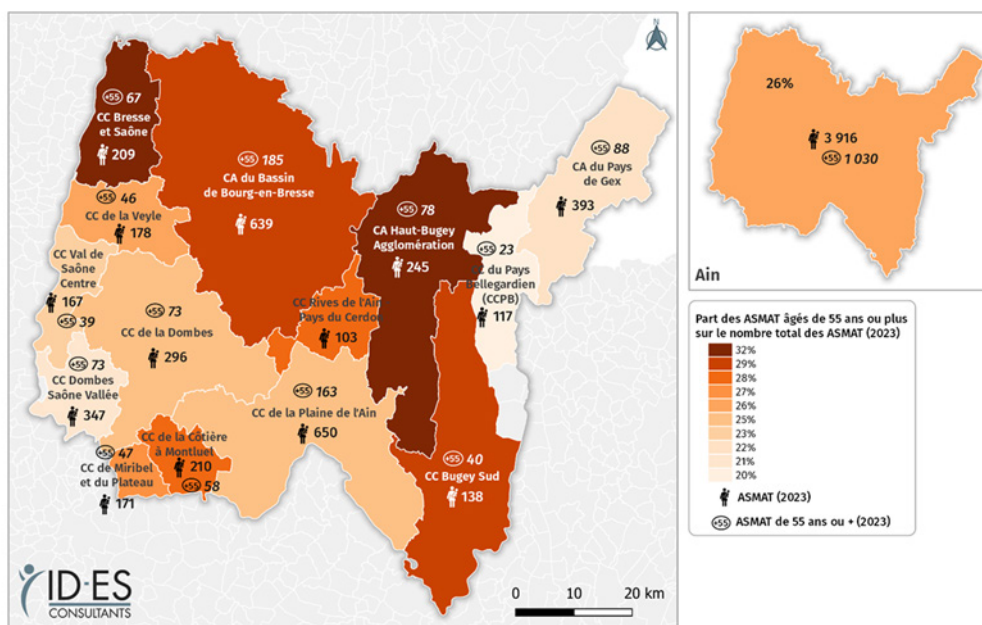
Des métiers avec une faible attractivité qui méritent d'être valorisés

Mais cela s'inscrit dans un contexte en tension avec des problématiques nationales qui se retrouvent à l'échelle départementale de manière plus ou moins accrue en fonction des territoires.

Les pénuries de personnel mais également les turn-over tendent à fragiliser l'offre d'accueil tant en petite enfance qu'en enfance/jeunesse.

Tout autant, la démographie des assistants maternels du département fait écho à celle au niveau national qui laisse envisager pour les années à venir 120 000 départs à la retraite d'ici 2030. Dans l'Ain, au 1^{er} janvier 2022 : 28.6% des assistants maternels avaient 55 ans et plus.

Un deuxième grand défi sera de maintenir, voire, développer l'attractivité des métiers des services aux familles.



Des professionnels qui nécessitent un soutien pour garantir la qualité d'accueil

Au-delà, c'est également la qualité des services qui peut être impactée par cette perte d'engagement.

Dans un contexte où le sens au travail est actuellement fortement questionné dans les pratiques éducatives, des apports renouvelés autour de la bienveillance et de la prise en considération de l'environnement de l'enfant deviennent des enjeux pour le maintien et l'adaptation des postures professionnelles.

Différents rapports pointent ces derniers temps de fortes interrogations sur la qualité de certains services, notamment dans le champ de la petite enfance.

Il est donc nécessaire de valoriser, d'accompagner et soutenir en permanence l'évolution des pratiques et des projets afin d'offrir une réponse de qualité, adaptée aux besoins des familles.

Un troisième défi sera de porter une attention particulière sur la qualité des services proposés à toutes les familles de l'Ain.

Une accessibilité pour répondre à la diversité des publics

De plus, certaines familles connaissent des périodes de fragilité : perte d'emploi, séparation, insertion professionnelle, précarité financière, enfant en situation de handicap... qui ne leur permettent pas d'accéder aussi simplement aux services aux familles. La méconnaissance des dispositifs ou leviers pouvant en faciliter l'accès tout comme l'absence de réponse parfois peuvent être des freins réels à l'insertion sociale ou professionnelle des publics spécifiques.

Un quatrième défi sera celui de l'accessibilité à tous et sur tout le département.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ QUI APPORTE DE NOUVELLES RÉPONSES



Face à ces nouveaux enjeux, les institutions du SDSF ont consolidé leur partenariat afin de proposer dès 2022/2023 de nouvelles pistes de réponses qui sont déjà concrétisées par les membres actifs du CDSF sur les différentes zones du département.

De nombreuses initiatives sont encouragées et portées par les collectivités, communes, communautés de communes et agglomérations mais également par les fédérations et les associations actives sur le territoire.

Ainsi, le plan d'actions prioritaires retenu en 2022 et 2023 **sur la thématique du maintien et du développement des services aux familles** relève une forte acuité avec les enjeux nationaux en matière de petite enfance. Les annonces gouvernementales récentes, accompagnées de moyens financiers et d'ingénierie renforcés portés principalement par les Caf, autour de la petite enfance viendront étoffer les leviers d'actions pour répondre aux enjeux de l'attractivité des métiers en tension forte dans certaines zones du département. Ce défi se traduit sur le département par la constitution récente **d'une plateforme aindinoise des métiers de l'accompagnement social et médico-social, portée par le Conseil départemental.**

Au-delà un soutien constant est apporté auprès des collectivités et des associations pour parvenir à développer des structures et plus largement auprès des porteurs de projets. Et de nombreuses collectivités organisent régulièrement des job dating ou réunions d'informations afin d'attirer de nouveaux profils aux services des familles.

Les collectivités, les associations et les fédérations se mobilisent sur l'ensemble du territoire afin **d'apporter davantage d'informations aux parents et orienter les familles dans la recherche de solutions** : des forums de la petite enfance et de la parentalité

ont eu lieu en 2023 sur de nombreux secteurs, du Val de Saône au Pays de Gex en passant par la Bresse.

Et pour soutenir les professionnels en activité, a été récemment lancé un premier **« Club RH » de l'Ain** avec pour objectif de soutenir et accompagner les responsables de crèches dans leurs fonctions managériales pour attirer et fidéliser les collaborateurs et ainsi pérenniser leurs équipes. Il a permis à 37 responsables de crèches de s'inscrire en 2023.

Parallèlement, une offre de formation continue gratuite est portée par les institutions du CDSF afin de permettre aux professionnels de l'animation et de la parentalité de se professionnaliser sur des thématiques variées telles que la prévention des violences intrafamiliales ou des usages du numérique.

Les enjeux en matière de **qualité de l'offre d'accueil**, seconde orientation du SDSF, ont été mis en exergue et accompagnés par de nouvelles réponses comme le **Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance**, créé en 2023. Il constitue un nouveau levier pour accompagner les structures dans le maintien de la qualité d'accueil en lien avec la stratégie nationale des 1000 jours.

En matière de continuité éducative, de nouvelles réponses se construisent pour accompagner les enfants dans leur épanouissement et les jeunes dans leur autonomie avec un accès facilité au soutien scolaire, aux loisirs, aux sports et aux vacances, avec des dispositifs tels que le **Pass colo**. Là encore, les professionnels sont réunis autour de réunions thématiques telles que le forum PEDT réunissant une centaine de personnes le 11 octobre dernier.

L'accès aux publics spécifiques, troisième orientation essentielle du SDSF, s'appuie sur le développement des politiques d'inclusion des publics en situation de vulnérabilité.



Fort des réponses déjà construites dans l'Ain sur le champ du handicap, le plan d'actions accompagne, en ce sens, les acteurs locaux dans le développement de réponses innovantes et « sur mesure ». **Le développement de deux pôles ressources Handicap** : Pomme de reinette et Loisirs pour tous a d'ores et déjà facilité l'accès des modes d'accueil pour les enfants en situation de handicap.

La mise en place prochaine de France travail, ainsi que l'élaboration du nouveau Pacte des solidarités seront des appuis précieux pour étayer la mise en œuvre d'actions facilitant l'insertion sociale et professionnelle et la lutte contre la pauvreté des enfants.

Au cœur des recompositions sociétales et de la prévention des ruptures familiales, des aides financières nouvelles renforcées auprès des familles monoparentales ou encore des femmes victimes de violences conjugales seront promues dans le cadre de ce plan d'actions par l'ensemble des partenaires engagés auprès de ces publics fragiles, en veillant à l'application des principes de la charte de la parentalité.



Ce schéma départemental des services aux familles constitue ainsi le socle commun d'actions de tous les partenaires œuvrant au service du bien-être des enfants et des familles aindinoises.

CONTACT PRESSE
Bureau de la Communication Interministérielle
pref-communication@ain.gouv.fr
04 74 32 78 33